



Assemblée Générale du 10 juin 2025 – 18h00

Note de synthèse

Lors de la séance, les points suivants seront abordés :

- Accueil : Présentation des missions, produits et services d'iMio (estimation 45')
- Points à l'ordre du jour de l'Assemblée général ordinaire :
 1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et approbation des comptes 2024;
 2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
 3. Décharge aux administrateurs ;
 4. Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes ;
 5. Démission d'office des administrateurs ;
 6. Règles de rémunération des administrateurs ;
 7. Renouvellement du Conseil d'Administration.

L'Assemblée générale se déroulera, en présentiel dans les locaux du Business Village Ecolys by Actibel – Avenue d'Ecolys, 2 à 5020 Suarlée (Namur).

Nous vous invitons à télécharger toutes les annexes ainsi que le modèle de délibération sur le site internet à l'adresse <https://www.deliberations.be/imio/> .

1 Présentation des missions, produits et services d'iMio (hors ordre du jour de l'Assemblée Générale).

En ce début de législature, de nombreux nouveaux mandataires ont pris leurs fonctions. C'est l'occasion idéale de (re)découvrir iMio, son rôle, ses missions, ses valeurs et les services qu'elle met à votre disposition.

iMio, c'est votre intercommunale dédiée à la mutualisation des solutions informatiques pour les pouvoirs locaux. Pourquoi ? Pour accompagner les communes, CPAS et autres institutions publiques wallonnes dans leur transition numérique, avec des outils adaptés, accessibles et conçus pour répondre à leurs besoins spécifiques.

Vous avez des questions, des attentes, des suggestions ? Profitez de cette opportunité pour échanger avec nous et façonner ensemble les solutions de demain !



2 Présentation et approbation des comptes 2024 et du rapport de gestion du Conseil d'Administration.

La présentation des comptes sera faite en séance en présence de notre réviseur.

IMIO SC	Compte 2024	Compte 2023	Variation	
Chiffre d'affaires	7 456 975,97 €	6 568 614,34 €	888 361,63 €	14%
Productions immobilisées	183 744,23 €	103 926,91 €	79 817,32 €	77%
Autres produits et récupération de frais	79 047,27 €	82 107,92 €	-3 060,65 €	-4%
Projet Cyber	281 017,13 €	828 201,89 €	-547 184,76 €	-66%
Total des produits d'exploitation	8 000 784,60 €	7 419 441,37 €	581 343,23 €	8%
Approvisionnements et TVA intracom	-1 359 766,08 €	-1 094 381,75 €	-265 384,33 €	24%
Services et biens divers	-1 500 389,37 €	-1 671 948,38 €	171 559,01 €	-10%
Batiment	-76 470,14 €	-91 330,46 €	14 860,32 €	-16%
Véhicules	-404 684,51 €	-373 588,80 €	-31 095,71 €	8%
Administration / Divers	-166 634,50 €	-113 572,77 €	-53 061,73 €	47%
Téléphonie et internet	-41 088,76 €	-33 861,22 €	-7 227,54 €	21%
Assurances	-32 619,78 €	-31 873,20 €	-746,58 €	2%
Honoraires	-199 870,04 €	-208 533,96 €	8 663,92 €	-4%
Projet Cyber - prestations	-415 777,96 €	-723 463,67 €	307 685,71 €	-43%
Marcom	-105 190,42 €	-43 180,17 €	-62 010,25 €	144%
Dons et libéralité	-4 320,12 €	-430,00 €	-3 890,12 €	905%
Administrateurs	-53 733,14 €	-52 114,13 €	-1 619,01 €	3%
Total des charges d'exploitation	-2 860 155,45 €	-2 766 330,13 €	-93 825,32 €	3%
Marge Brut d'Exploitation	5 140 629,15 €	4 653 111,24 €	487 517,91 €	10%
Rémunérations, charges sociales et pensions	-4 397 059,93 €	-4 073 964,49 €	-323 095,44 €	8%
Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	743 569,22 €	579 146,75 €	164 422,47 €	28%
Amortissements	-302 756,52 €	-261 949,87 €	-40 806,65 €	16%
Réduction de valeur sur commande	-14 116,00 €			
Provisions pour risques et charges	-75 000,00 €			
Autres charges d'exploitation	-14 575,57 €	-20 088,39 €	5 512,82 €	-27%
Bénéfice / perte d'exploitation	337 121,13 €	297 108,49 €	40 012,64 €	13%
Résultat financier	24 152,35 €	7 866,43 €	16 285,92 €	207%
Bénéfice de l'exercice avant impôts	361 273,48 €	304 974,92 €	56 298,56 €	18%
Impôts sur le résultat	-123 158,71 €	-55 469,30 €	-67 689,41 €	122%
Bénéfice de l'exercice	238 114,77 €	249 505,62 €	-11 390,85 €	-5%
Capacité d'AutoFinancement (CAF)	719 103,29 €	511 455,49 €	207 647,80 €	41%

Le résultat final s'établit à 238 114,77 €.



Le conseil d'administration ne peut préjuger des risques inhérents à toute activité économique et qui pourraient modifier les perspectives de la société.

Tenant compte des comptes annuels de la société, aucun risque majeur n'est à signaler quant à la continuité de l'entreprise.

Vote :	Il sera exposé la liste des conseils communaux, provinciaux et des conseils de l'action sociale ayant délibéré. Pour ces membres, l'absence de délibération est considérée comme une abstention. Les représentants des membres autres que les communes, provinces et CPAS seront invités à voter.
Annexes fournies	• Rapport de gestion 2024 • Rapport de rémunération 2024 • Bilan au format BNB comptes 2024

3 Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes.

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation et des articles 91 à 107 du Code des Sociétés, le rapport de notre collège des réviseurs est présenté.

Celui-ci établit qu'il n'y a aucune réserve sur les comptes 2024 présentés à l'Assemblée Générale et que ceux-ci donnent une image fidèle de la société :

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 2.982.750 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 238.115 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Vote :	Pas de vote demandé. L'assemblée générale en prend acte.
Annexes fournies	• Rapport des réviseurs aux comptes

4 Décharge aux administrateurs

Il sera demandé aux associés de décharger nos administrateurs suivant la présentation faite des comptes et du rapport de gestion.

Vote :	Il sera exposé la liste des conseils communaux, provinciaux et des conseils de l'action sociale ayant délibéré. Pour ces
--------	--



	membres, l'absence de délibération est considérée comme une abstention. Les représentants des membres autres que les communes, provinces et CPAS seront invités à voter.
Annexes fournies	Néant

5 Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes

Il sera demandé aux associés de décharger les membres du collège de contrôleurs aux comptes suivant la présentation des comptes et du rapport des réviseurs.

Vote :	Il sera exposé la liste des conseils communaux, provinciaux et des conseils de l'action sociale ayant délibéré. Pour ces membres, l'absence de délibération est considérée comme une abstention. Pour ces membres, l'absence de délibération est considérée comme une abstention. Les représentants des membres autres que les communes, provinces et CPAS seront invités à voter.
Annexes fournies	Néant

6 Démission d'office des administrateurs

Suite aux élections communales du 13 octobre 2024, le renouvellement intégral des mandats doit avoir lieu lors de la première assemblée générale du premier semestre 2025.

L'assemblée générale prend acte de la démission d'office de l'ensemble des administrateurs.

Vote :	Pas de vote demandé. L'assemblée générale en prend acte.
--------	--

7 Règles de rémunération des administrateurs

Il est soumis à l'Assemblée générale l'adoption des règles suivantes :

Vu le décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales ;

Vu l'annexe 1 du CDLD spécifiant ce qui suit :

Les plafonds applicables en matière de rémunérations et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés de président.

Les six plafonds barémiques non indexés suivants sont appliqués :

1° Score total de 0,75 plafond 1 : € 5.713,47 ;

2° Score total de 1 à 1,25 plafond 2 : € 8.570,21 ;



3° Score total de 1,50 à 1,75 plafond 3 : € 11.426,94 ;

4° Score total de 2 à 2,25 plafond 4 : € 14.283,67 ;

5° Score total de 2,50 à 2,75 plafond 5 : € 17.140,41 ;

6° Score total de 3 plafond 6 : € 19.997,14.

Chacun des plafonds est un montant maximum de rémunérations brute annuelle, avantages compris.

La rémunération brute annuelle attachée à un mandat dérivé est déterminée à partir de trois critères :

- 1° la population des communes ou des C.P.A.S. associés ;
- 2° le chiffre d'affaires de l'institution ;
- 3° le personnel occupé.

La distribution statistique de ces trois critères est la clé qui permet de classer les institutions et de les rattacher à un plafond spécifique.

Le rattachement à un plafond spécifique est fixé après chaque renouvellement complet des instances. Les rémunérations sont déterminées par l'assemblée générale sur proposition du nouveau comité de rémunérations. La délibération de l'assemblée générale est transmise à l'autorité de tutelle.

Les nouvelles rémunérations seront perçues à compter du 1er janvier de l'année qui suit le renouvellement des instances.

Vu que pour le critère 1 (la population des communes ou des C.P.A.S. associés), iMio obtient **un score de 1 puisque 249 communes sont membres d'iMio**; que pour le critère 2 (Chiffre d'affaires), iMio obtient un score de **0,5 puisque le chiffre d'affaires est pour 2024 de 7 456 975,97 €**; et que pour le critère 3 (Personnel occupé en ETP), iMio obtient un score de **0,75 puisque iMio occupe 57 ETP** ;

Vu que le score total est de 2,25 et que par conséquent, iMio est attaché au plafond 4 de 14.283,67 €;

Sur proposition du Comité de Rémunérations approuvée par le Conseil d'Administration, les règles de rémunération actuellement en vigueur sont les suivantes :

Règles de rémunérations des administrateurs :

Il est prévu :

- un montant de 125 euros indexé par jeton de présence dans les organes de gestion de l'intercommunale. Si plusieurs réunions sont organisées le même jour, il n'y a qu'un seul jeton de présence payé à l'administrateur présent ;
- un remboursement des frais kilométriques réellement exposés pourront être remboursés, selon l'arrêté du Gouvernement wallon à intervenir ;
- pas de rémunération prévue pour les Comités de Rémunérations ;



- pas de rémunération fixe, ni avantages en nature complémentaires payés aux administrateurs.

Règles de rémunérations du Président :

Il est prévu :

- une rémunération annuelle brute indexée de 14.283,67 €;
- pas de jeton de présence, ni autres avantages en nature complémentaires payés au président ;
- un remboursement des frais kilométriques réellement exposés pourront être remboursés, selon l'arrêté du Gouvernement wallon ;
- pas de rémunération prévue pour les Comités de Rémunérations.

Règles de rémunérations du Vice-Président :

Il est prévu :

- une rémunération annuelle brute indexée de 7.141,835 € (50% du montant prévu pour le président) ;
- pas de jeton de présence, ni autres avantages en nature complémentaires payés au président ;
- un remboursement des frais kilométriques réellement exposés pourront être remboursés, selon l'arrêté du Gouvernement wallon ;
- pas de rémunération prévue pour les Comités de Rémunérations.

Règles de rémunérations pour les observateurs :

Il est prévu :

- un remboursement des frais kilométriques réellement exposés pourront être remboursés, selon l'arrêté du Gouvernement wallon ;
- pas de jeton de présence, pas de rémunération fixe, ni avantages en nature complémentaires payés aux observateurs.

Règles de rémunérations pour les délégués à l'assemblée générale :

Il n'y a aucune rémunération prévue pour la participation aux assemblées générales.

Vote :	Il sera exposé la liste des conseils communaux, provinciaux et des conseils de l'action sociale ayant délibéré. Les représentants des membres autres que les communes, provinces et CPAS seront invités à voter.
Annexes fournies	• Règles de rémunération

8 Renouvellement du Conseil d'Administration



En tenant compte des déclarations individuelles facultatives d'appareillement ou de regroupement émanant des membres des conseils communaux, provinciaux et de l'action sociale, nous avons pu établir les clé d'Hondt suivantes :

CA - Clé d'Hondt associés communaux		MR	Les Engagés	PS	ECOLO	PTB
Total conseillers		1607,00	1216,00	1163,00	275,00	95,00
	4	401,75	304,00	290,75	68,75	23,75
	5	321,40	243,20	232,60	55,00	19,00
	6	267,83	202,67	193,83	45,83	15,83
	7	229,57	173,71	166,14	39,29	13,57
	8	200,88	152,00	145,38	34,38	11,88

Clé d'Hondt des CPAS		MR	Les Engagés	PS	ECOLO	PTB
	1	280	241	298	59	20

Notre conseil d'administration sera donc composé de 20 administrateurs et 2 observateurs, répartis comme suit :

- 17 postes représentant les associés communaux :
 - 7 pour la famille politique MR
 - 5 pour la famille politique Les Engagés
 - 5 pour la famille politique PS
- 1 poste représentant les provinces pour la famille politique MR
- 1 poste représentant les CPAS pour la famille politique PS
- 1 poste pour les autres catégories d'associés

Les familles politiques Ecolo et PTB disposent chacun d'un poste d'observateur.

Vu les candidatures reçues des membres détenant 100 parts A ;

Vu les courriers reçus des différents partis ;

Il est proposé de désigner les administrateurs suivants :

Nous ne disposerons des noms proposés par les différents partis que le 28/04/2025.
Un document complémentaire sera ajouté le 29/04/2025.

17 postes représentant les associés communaux :	
	MR
	MR
	MR
	MR
	MR
	MR
	MR
	MR
	Les Engagés
	Les Engagés
	Les Engagés
	Les Engagés
	Les Engagés



	PS
	PS
	PS
	PS
	PS
1 poste représentant les provinces :	
	MR
1 poste représentant les CPAS :	
	PS
1 poste pour les autres catégories d'associés :	
	n/a

Vote :	Il sera exposé la liste des conseils communaux, provinciaux et des conseils de l'action sociale ayant délibéré. Les représentants des membres autres que les communes, provinces et CPAS seront invités à voter.
Annexes fournies	Néant



9 Liste des annexes

Voici la liste des annexes relatives à l'assemblée générale :

1. Pré-PV de l'Assemblée Générale
2. Rapport de gestion 2024 et ses annexes
3. Rapport de rémunération 2024 et ses annexes
4. Bilan au format BNB comptes 2024
5. Rapport des réviseurs aux comptes
6. Règles de rémunérations